

Prise de parole Collectif Habitants de Paris – 7 mai 2021

Au nom du Collectif Habitants de Paris : 44 collectifs et associations d'habitants.

La Mairie de Paris a décidé d'organiser une consultation sur les terrasses éphémères et leur intégration dans le règlement des étalages et terrasses (RET) dans la précipitation la plus totale. Les associations et collectifs auraient pu boycotter cette pseudo concertation. Ils ont fait le choix citoyen et responsable d'y participer tout en rappelant que cette « consultation » n'a donné lieu à aucun arrêté préalable de la Mairie de Paris (ouverture d'une participation du public par voie électronique, ouverture d'une concertation ...). Ils contestent l'amalgame qui est fait dans le document original entre la « **consultation** » (pages 1, 6 et bas de toutes les pages) et « les modalités et les attendus de la « **concertation** » (pages 2, 6) les deux mots étant employés en alternance sur la même page ce qui entraîne une confusion préjudiciable à la compréhension du texte et autorise toutes les questions à propos de la sincérité de la démarche de la Mairie de Paris.

Les dysfonctionnements de cette pseudo concertation ont été nombreux :

- Question des terrasses uniquement abordée sous l'angle du commerce alors que cette question concerne l'aménagement de l'espace public, la liberté de circuler sur les trottoirs pour tous, PMR compris, de stationner sur les places de livraison pour les artisans, la santé environnementale (risque de contamination, privation de sommeil des habitants et alcoolisation massive des jeunes en particulier)... L'absence des adjoints concernés en est la preuve.
- Documents de travail envoyés à la dernière minute.
- Temps de parole insuffisant.
- Documents présentés non disponibles en téléchargement.
- Refus de la Mairie de laisser les représentants des Parisiens, tous bénévoles, de présenter leur diaporama élaboré collégialement.
- Annonces des décisions de la Ville par voie de presse alors que la consultation était en cours.
- A la lecture du document de synthèse, nous nous demandons si nous avons assister aux mêmes réunions. La médiation n'est pas un point à approfondir. Elle a été unanimement rejetée par les habitants. Libérer 1,80m de passage au lieu d'1,60m n'est pas un point de dissensus c'est la loi.

Néanmoins 35 associations et collectifs ont accepté de continuer leur effort citoyen et de produire leurs contributions. Elles peuvent se résumer en quelques points :

- Oui à des terrasses temporaires régulées pour 2021 sous certaines conditions :
 - Mise en place d'un régime d'autorisation préalable et abandon immédiat du régime déclaratif.
 - Suppression des terrasses éphémères dès la fin de l'état de crise ou début octobre et démontage dans les deux semaines, délai de rigueur
 - Implantation des terrasses respectant des critères rigoureusement identifiés (nombre dans une même rue, taille, position, remisage...)
 - Strict respect des horaires (retrait à 22h00).
 - Mise en place d'un numéro d'appel unique et d'une rubrique dédiée sur l'application DansMaRue pour faire des signalements.

- Mise en place de commissions mixtes locales de contrôle et de suivi (DPSP, police, syndicats professionnels, riverains...) + inspections.
- Contrôles des niveaux sonores (balises BruitParif et dotation de sonomètres pour les agents de la Ville).
- Sanctions effectives en cas de manquements à la charte.
- Évaluation un mois après le déploiement des terrasses et ajustements si nécessaire
- Évaluation globale du dispositif immédiatement après la fin de ce régime d'exception
- Non à la pérennisation des terrasses "éphémères" et à leur intégration dans le RET.
- Report de la révision du RET qui intégrera de nombreuses recommandations et prescriptions : rapport 2016 de l'Inspection Générale de la Ville de Paris, Plan d'accessibilité (PAVE), étude EuropGroup, l'audit du Bureau d'Action Contre les Nuisances de la Préfecture de Police (BACN), le rapport des États Généraux du Stationnement, le futur PLU, l'étude sur les victimes des nuisances sonores nocturnes à Paris...